

NOTE A MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES

DU CONSEIL COMMUNAL

Nous avons l'honneur de vous informer que les demandes ci-après sont ajoutées au point 24 de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 8 avril 2014 :

SEANCE PUBLIQUE

- 24.1 Demande de Madame la Conseillère LIZIN-VANDERSPEETEN :**
- Catastrophe commerciale du centre de Huy.
- 24.2 Demande de Monsieur le Conseiller de GOTTAL :**
- Motion relative à la situation des demandeurs(euses) d'asile Afghans en Belgique -
Décision à prendre.
- 24.3 Demande de Monsieur le Conseiller MAROT :**
- Annulation du festival tempo suite à la faillite de la société COVADIS - Organisation
d'un festival alternatif par et avec des acteurs locaux.
- 24.4 Demande de Monsieur le Conseiller DEMEUSE :**
- Futur parking de la gare payant - Quelle position défendue par le Collège ?
- 24.5 Demande de Madame la Conseillère GELENNE :**
- Tempo festival.
- 24.6 Demande de Madame la Conseillère MATHIEU :**
- Décoration florale de la rive gauche et réaménagement de la fontaine Place Saint
Germain offerte par le Soroptimiste club de Huy à notre ville.
- 24.7 Demande de Madame la Conseillère LIZIN-VANDERSPEETEN :**
- Encodage inutile des 20.000 sépultures à recommencer.
- 24.8 Demande de Monsieur le Conseiller MAROT :**
- Circulation dense et dangereuse au niveau du parking face au Parc Vierset, avenue
Godin-Parnajon.
- 24.9 Demande de Madame la Conseillère LIZIN-VANDERSPEETEN :**
- Sécurité nucléaire - Arrêt du réacteur de Tihange 2 - Urgence d'une réunion de la
commission locale.
- 24.10 Demande de Madame la Conseillère LIZIN-VANDERSPEETEN :**
- Rond-point dégarni des sculptures de Mady ANDRIEN - Attitude regrettable du
Collège.

24.11 Demande de Madame la Conseillère LIZIN-VANDERSPEETEN :
- Inauguration manquée de la saison touristique.

24.12 Demande de Madame la Conseillère LIZIN-VANDERSPEETEN :
- Assurance contre le vol d'oeuvres d'art Mady ANDRIEN.

HUIS CLOS

24.13 Demande de Madame la Conseillère LIZIN-VANDERSPEETEN :
- Ecopasseur.

*
* * *

Veuillez agréer l'assurance de notre considération distinguée.

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

M. BORLEE.

A. HOUSIAUX.